



# **GESTION DE LA SÉCURITÉ AU SUN**



# CE GUIDE CONTIENT

## NUMÉROS D'URGENCE

## GESTION DE CRISE

## CRISE ET MÉDIAS

## QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT

## DIRECTIVES PARTICULIÈRES

## FORMATIONS SPÉCIFIQUES

## UTILISATION DES BUS DU SUN

Le présent guide a pour objectif de prévenir les accidents dans le cadre du sport à l'université de neuchâtel. il se veut également être un guide à la gestion de situations d'urgence.

Par la bonne gestion de son activité, l'enseignant-e peut diminuer au maximum les risques d'accident. Il-elle veillera notamment à

- » Connaître et faire connaître les consignes de sécurité inhérentes à l'activité proposée, s'assurer qu'elles ont bien été comprises.
- » Connaître son effectif précis, nombre de personne, noms et coordonnées.
- » Proposer une organisation judicieuse, tant au niveau du matériel installé qu'au niveau de la surveillance des participant-e-s.
- » Adapter le niveau de difficulté et d'intensité au public présent.
- » Contrôler, au besoin, l'effectif en fin de cours.
- » Renoncer à l'activité en cas de météo défavorable.

# NUMÉROS D'URGENCE

Afin de pouvoir réagir rapidement en cas de problème, il est recommandé à chaque enseignant-e du sun de mémoriser dans ses contacts les numéros suivants :

## SERVICE DES SPORTS

**RAPHAËL GERMANN**  
CHEF DE SERVICE SUN  
032 / 718 11 36 - 079 / 318 38 58

**RÉCEPTION SUN**  
032 / 718 11 40

**YVES L'EPLATTENIER**  
CHEF DE SERVICE SEPS  
032 / 718 11 62 - 079 / 214 26 47

## SERVICES DE SECOURS

### AMBULANCE

**144**  
ou **112**

### POLICE

**117**

### SERVICE DU FEU

**118**

# GESTION DE CRISE

Dans le cas d'un événement grave ou un décès surviendrait lors d'une activité du sun, il est nécessaire d'être préparé à gérer la situation le plus efficacement possible, de connaître la hiérarchie à respecter dans la transmission de l'information, d'avoir connaissance des moyens qui sont à disposition pour aider dans la gestion de la situation et de maîtriser les informations transmises aux médias.



## LE PROTOCOLE SUIVANT EST À RESPECTER EN CAS D'ÉVÉNEMENT GRAVE OU DE DÉCÈS :

- » Prendre les mesures voulues pour toute situation d'accident.
- » Réunir le groupe de participant-e-s présent.
- » Définir les rôles de chacun-e.
- » Informer le chef du service des sports (SUN), si non réponse, le chef de service seps.
- » Ne jamais donner d'information ou interview à d'autres personnes qu'aux sauveteurs-euses et policiers-ières sans prendre en compte la procédure "crise et médias".

# CRISE ET MÉDIAS

Dans la plupart des crises, le résultat médiatique dépend fortement de ce que vous faites et dites dans les premières heures. Vos capacités de réaction et d'adaptation jouent un rôle primordial dans les premières nouvelles retransmises par les médias.

Le stress et les émotions suscitées par un événement grave ne favorisent pas une communication efficace et peu d'entre nous sont avertis dans ce domaine.



## LA PROCÉDURE SUIVANTE EST À RESPECTER EN CAS DE COMMUNICATION EXTERNE :

- » Réunir le groupe.
- » Définir une personne comme porte parole (si possible attendre un membre de la direction du service des sports). Seule cette personne est habilitée à communiquer avec les médias !
- » Réunir un maximum d'informations par écrit (horaire et description de l'événement, noms des témoins, noms des personnes présentes).
- » Dans une communication d'urgence, lisez un communiqué rapide exposant les faits et n'entrez pas dans un jeu de questions-réponses avec les journalistes.
- » Lors d'un événement grave, il est vital de communiquer rapidement en projetant une image de calme, de compétence, de clarté mais aussi et surtout d'empathie pour les victimes.
- » Précisez les actions en cours et à venir.
- » Ne faites jamais de spéculations, car si ces spéculations sont reprises dans la presse, nous risquons de perdre toute crédibilité.
- » Ne méprisez personne, même les plus virulents !

# MESURES EN CAS D'ACCIDENT

Malgré le respect strict des précautions, on ne peut exclure un accident. Il est toutefois souvent possible d'en limiter les conséquences grâce à un comportement judicieux. Il est donc nécessaire que chacun-e soit préparé à cette éventualité en ne minimisant jamais un accident et en gardant son calme en toute circonstance.



## IL S'AGIT PRINCIPALEMENT DE :

- » Protéger le-la blessé-e et si besoin, baliser le lieu de l'accident.
- » S'occuper de la personne blessée en appliquant, si nécessaire, les mesures d'urgence susceptibles de sauver la vie.
- » Activer le dispositif de secours approprié, en cas de doute, appeler le **144**.
- » Réconforter, ne jamais laisser une personne accidentée seule avant sa prise en charge par des spécialistes.

## UNE FOIS L'INCIDENT TERMINÉ, L'ENSEIGNANT-E VEILLERA AUX POINTS SUIVANTS :

- » Prendre des nouvelles de la personne blessée.
- » Informer la direction du service des sports.

# MESURES EN CAS D'ACCIDENT

La sécurité des participant-e-s aux cours du SUN est notre première priorité. Dans le cas où la santé de l'un-e de nos participant-e-s est en danger, nous nous devons de réagir efficacement et sans délai !

## OBSERVER

### EVALUER LA SITUATION :

Que s'est-il passé ? Qui est impliqué ? Qui est blessé ?

### RECONNAÎTRE LES DANGERS :

Dangers pour les victimes ? Dangers pour les sauveteur-euses ? Dangers pour d'autres personnes ?

## RÉFLÉCHIR

### PRENDRE DES MESURES :

Se protéger soi-même des dangers. Sécuriser les lieux de l'accident. Donner les premiers secours.

### ALERTER :

Appeler les services de secours et transmettre les informations nécessaires. Ces informations sont demandées par l'opérateur-rice du centre de secours.

- Votre identité.
- Ce qu'il s'est passé et quand.
- La localisation très précise de l'événement.
- Le nombre de personnes concernées.
- Le genre de blessures et l'état de chaque victime.
- Les premiers gestes effectués.

**Ecouter attentivement les conseils avant de raccrocher !**

## APPROCHE DU-DE LA PATIENT-E :

## APPROCHE DU-DE LA PATIENT-E :

Bonjour...je m'appelle...

Vous m'entendez ? Si oui, serrez-moi la main !

Est-il/elle conscient-e ?

NON

Respire-t-il/elle ?

OUI

OUI

**Circulation :** Massage cardiaque : 30 compressions

### Airways :

Libérer les voies respiratoires :  
inspection de la bouche et incliner la tête en arrière.

### Breathing :

Pratiquer 2 insufflations - si difficile ou impossible, pratiquer le massage cardiaque en continu.

### RCP :

Réanimation Cardio Pulmonaire  
Massage cardiaque / insufflation 30/2  
Bras tendus verticaux - compressions de 5 à 6 cm, 100/min, 5 cycles (2 minutes)  
contrôle et poursuite de la RCP.

# DIRECTIVES PARTICULIÈRES

Les sports nautiques sur lac (centre nautique) ainsi que l'escalade et les sports de neige, ont des directives particulières inhérentes au milieu dans lequel elles se déroulent. Il incombe à l'enseignant-e de les respecter et de les faire respecter.



## SPORTS NAUTIQUES SUR LAC :

- » Port d'une combinaison lorsque les conditions l'imposent.
- » Port du gilet de sauvetage obligatoire.
- » En cas de présence des feux d'avis de tempête, toute sortie sur l'eau est interdite. En cas d'activation des feux en cours de pratique, il s'agit de rentrer le plus rapidement au port.
- » Contrôle de l'effectif des participant-e-s au début et en fin de cours.
- » L'enseignant-e est chargé-e d'informer clairement les participant-e-s des dangers inhérents au changement possible de météo. Il informe ceux-ci de l'attitude à adopter en cas de besoin d'aide (signes de secours, ne pas quitter l'engin, etc.)

## ESCALADE :

- » Lors de conditions météo défavorables, la pratique est interdite.
- » Lors de la pratique de l'escalade en milieu naturel, le moniteur ou la monitrice est tenu-e de contrôler au préalable que les compétences des participant-e-s sont suffisantes.
- » Le matériel fait l'objet d'une gestion organisée et son renouvellement est planifié.

## SPORTS DE NEIGE :

- » Connaître et vérifier son effectif.
- » Informer des mesures d'urgence et procédures en cas d'accident.
- » Ne jamais pratiquer seul-e.

# FORMATIONS SPÉCIFIQUES

Afin d'être prêt-e à agir en cas d'accident, les enseignant-e-s du SUN doivent être en possession d'une formation de premier secours.

Le SUN organise tous les deux ans des modules de perfectionnement pour l'ensemble de ses enseignant-e-s. L'enseignant-e est responsable de sa formation continue et de l'évolution de ses compétences dans ce domaine.

Pour les activités nautiques, l'enseignant-e doit être en possession d'un brevet de sauvetage. Le brevet de base pool délivré par la société suisse de sauvetage (SSS) constitue le titre de référence. Afin de répondre aux normes en vigueur, le SUN organise tous les quatre ans un cours de perfectionnement dans ce domaine.

## **SPORTS DE NEIGE :**

- » Formation de base J+S au minimum.

## **ESCALADE :**

- » Formation J+S montagne ou escalade sportive au minimum.

## **RANDONNÉE À SKI ET SNOWBOARD :**

- » La conduite d'un groupe de randonnée à ski et snowboard se fait exclusivement sous la conduite d'un-e guide de montagne diplômé-e.

# UTILISATION DES BUS DU SUN

L'utilisation du bus du SUN se fait sous la propre responsabilité du conducteur ou de la conductrice. L'utilisateur-rice doit être en possession d'un permis de conduire valable pour la catégorie de véhicule conduit.

En cas d'accident, les assurances Casco RC des bus prennent en charge les coûts occasionnés, à l'exception de la franchise qui est, en règle générale, à la charge du service des sports.

Les assurances contractées par le service des sports se réservent le droit de se retourner contre le conducteur ou la conductrice en cas de faute grave (alcool, vitesse excessive, drogue, etc.).

Les amendes d'ordre sont à la charge du conducteur ou de la conductrice !

En cas de panne avec le bus, le conducteur ou la conductrice prend contact avec le TCS pour effectuer le dépannage. Une carte de membre se trouve à l'intérieur du véhicule.

Un règlement d'utilisation des bus se trouve dans chaque véhicule. Chacun-e veillera à le respecter et à utiliser sa marche à suivre en cas de panne ou d'accident.